|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-4

[4 Département juridique 4](#_Toc7774929)-5

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5-6

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel septembre 2021**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois de septembre 2021, les principales activités réalisées tournent autour de :

* Trois (3) opérations réalisées à l’initiative de Conservation Justice à Mouila, Lastourville et Kango, ayant conduit à l’arrestation de Onze (11)personnes impliquées dans le trafic d’ivoire, avec une saisie totale de quatorze (14) pointes d’ivoire brut d’une masse totale 30,86kgs, outre la saisie de deux armes à feu de type calibre 12 et quelques munitions ;
* Le suivi d’une audience de plaidoirie devant le tribunal de première instance de Lambarénéconcernant une affaire de détention et commercialisation de produits d’une espèce intégralement protégée, notamment trois (3) peaux de panthère.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *13* |
| *Investigations ayant mené à une opération* | *03* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *29* |

Au total, treize (13) missions d’investigations ont été organisées à travers les provinces de la Ngounié, Moyen-Ogooué, le Woleu-Ntem, l’Estuaire, l’Ogooué-Ivindo, l’Ogooué-Lolo, le Haut-Ogooué et l’Estuaire avec 29 trafiquants et braconniers majeurs identifiés et la réalisation de trois (3) opérations.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *03* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *11* |

Pour ce mois de septembre 2021, le projet AALFa réalisé trois (3) opérations d’interpellation des Onze (11)personnes impliquées dans le trafic d’ivoire, avec une saisie totale de quatorze (14) pointes d’ivoire brut d’une masse totale 30,86kgs, outre la saisie de deux armes à feu de type calibre 12 et quelques munitions. Ces opérations ont été réalisées à Mouila, Lastourville et Kango :

**8 septembre 2021** dans la commune de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, il y a eu l’arrestation de présumés trafiquants de pointes d’ivoire. Les faits se sont déroulés autour de 13 heures dans un lieu où les concernés s’étaient fixés rendez-vous. La préparation d’une transaction illicite d’ivoire étant parvenue aux agents de la Police Judiciaire (PJ) en poste dans ladite ville, une équipe d’intervention s’est vite constituée. Le groupe mixte était composé d’agents de la Police Judiciaire et des Eaux et Forêts, appuyés par des membres de l’ONG Conservation Justice. Déployés sur le lieu indiqué, les agents ont tout de suite procédés à l’interpellation de Monsieur Alex ABAOU, de nationalité Philippine et de Monsieur Jean Baptiste MEZEME MBA de nationalité Gabonaise. Ils sont tous les deux employés de la société Forestière Mont Pelé Bois, situé à 12 Kilomètres de Moabi dans la province voisine de la Nyanga.

Ils étaient en possession de quatre pointes d’ivoire destinées au commerce illicite. Les deux présumés trafiquants ont été placés en garde à vue dans les locaux de la Police Judiciaire de Mouila avant d’être transférés sur Libreville et présentés devant au parquet spécial ayant placé Monsieur Alex ABAOU en détention préventive à la maison d’arrêt et mis en liberté provisoire le sieur Jean Baptiste MEZEME MBA. Il est poursuivi pour les faits de détention et de tentative de vente d’ivoire sans autorisation préalable des administrations compétentes.

**Le 14 septembre 2021** à Lastourville (Province de l’Ogooué-Lolo), il y a eu l’arrestation des nommés Alain MOUKOMBOU et son neveu KASSA Romualdont été retrouvés dans une chambre d’hôtel en possession de deux (2) pointes d'ivoire sectionnées en six morceaux qu'ils tentaient de vendre. Entendus, les susnommés déclaraient ne pas être les propriétaires du produit illicite. Le mis en cause Alain MOUKOMBOU désignait ses beaux-frères comme les véritables propriétaires : BANDZOKOU GERMAIN et NGAYÏ KOUKOUDIE Ralph Nancy également arrêtés respectivement aux villages BAPOSSO et LIKOKODIBA.

Les domiciles de KASSA Romuald, NGAYI KOUKOUDIE Ralph Nancy, BANDZOKOU Germain et MOUKOMBOU Alain ont été perquisitionnés. Une arme à feu de type calibre 12 saisie au domicile de la dernière cité. Une autre arme de même calibre saisie au dos de BANDZOKOU Germain avec quelques munitions en poche. Une palpation de sécurité de NGAYI KOUKOUDIE Ralph a permis la saisie d’une cartouche double zéro.

Par ailleurs, KASSA Romuald affirmait avoir reçu à Moanda des ivoires provenant de Bambidie village. Son oncle Alain MOUKOMBOU lui confiait la mission de trouver un acheteur. KASSA Romuald décida de confier les ivoires à Rodrigue MBOUKA KIALLAU qui a promis de trouver un acheteur.

Le 15 septembre 2021, les agents de la Police judiciaire de l’Ogooué-Lolo, de la brigade faune de Ndangui, accompagnés d’un juriste de Conservation Justice et du mis en cause KASSA Romuald quittaient Koula-Moutou pour Moanda. Résultat de cette mission : la saisie de quatre (4) pointes d'ivoire sectionnées en quatorze (14) morceaux au domicile de sieur Maurice MAVONGO, oncle de Rodrigue, et l'interpellation de dame Anne-Marie ONDELE, concubine de Maurice. A la demande du neveu de son concubin, elle a remis le sac à dos contenant les ivoires aux agents qui se faisaient passer pour des acheteurs. Le chef d’antenne PJ de l’Ogooué-Lolo saisissait son homologue de la province du Haut Ogooué afin qu’il appréhende Rodrigue MBOUKA KIALLOU.

Le 18 septembre 2021, ce dernier et Maurice MAVONGO vont se livrer à la PJ Ogooué-Lolo. Anne-Marie ONDELE et Maurice MAVONGO ont été mis hors de cause au terme de l’enquête diligentée par la PJ. Ces derniers ont prétendu ignorer le contenu du sac à dos de Rodrigue, qui a reconnu les faits de détention illégale d’ivoire. Il a été arrêté pour cette infraction.

Cette opération a eu lieu grâce à la collaboration des agents des Eaux et Forêts, de la police judicaire de l’Ogooué-Lolo (Koula-Moutou) et Haut-Ogooué (Franceville) avec l’appui de Conservation Justice.Ils ont tous été transférés à Libreville et présentés au Procureur de la République qui a décerné un mandat de dépôt à leurs encontre. Actuellement ils sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés.

**Le 29 Septembre 2021.** Une opération de lutte contre le trafic des espèces protégées vient de connaître un succès dans la ville de Kango, une commune de la province de l'Estuaire. En effet, quatre présumés trafiquants d'Ivoire ont été arrêtés par les agents de la police judiciaire.  Les faits se sont déroulés aux environs de 10 heures dans un lieu où deux de ces individus s’étaient donné rendez-vous. Informés de la tenue d'une transaction illicite sur l'ivoire d'éléphant, les agents de la Brigade de gendarmerie de Kango, et ceux du cantonnement des Eaux et Forêts, avec l'appui des membres de l'ONG Conservation Justice, ont constitué une équipe. Ils se sont déployés sur le lieu indiqué, en vue d'interpeller les présumés trafiquants.

Ainsi, cette opération a permis de mettre aux arrêts les nommés Yvon MABICKA MOUGONGOU, Paulin MANGUI, Jan René MAVITSI, et Fernand YOMBET. Ces quatre individus de nationalité gabonaise, sont domiciliés à Fougamou dans la province de la Ngounié.  Ils ont été appréhendés en flagrant délit de possession de 4 pointes d'ivoire qu’ils s’apprêtaient à vendre.

Actuellement gardés à vue à la Brigade de gendarmerie de Kango, il seront présentés devant le parquet du tribunal spécial pour répondre des faits de détention et de tentative de commercialisation d'ivoire et risquent jusqu'à 10 ans de prison, conformément à la loi en vigueur.

# 4. Département juridique

**Le 02 Septembre 2021**, s’est tenue une audience de plaidoirie au tribunal de première instance de Lambaréné suivi par un juriste du projet et concerne l’affaire liée au trafic des peaux de panthère, à savoir : ***MP & EF contre EDMOND MALEBE*** arrêté, le 21 Septembre 2021 à Lambaréné.

Au cours de celle-ci, le prévenu a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Le ministère public a requis que le prévenu soit déclaré coupable, et condamné à 6 mois d’emprisonnement ferme et 500 000FCFA d’amende. Et a sollicité en outre, la restitution des scellés à l’administration compétente.

**Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 04 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 03 |
| Nombrede prévenus | 11 |

Il y a eu troisnouvelles affaires enregistrées de onze (11) personnes qui seront jugées à la rentrée judiciaire. Il y a également eu la participation des juristes à une séance de travail au Ministère des Eaux et Forêts sur les atténuations liées au conflit homme-faune.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Il n’y a pas eu de visites de prison.Seules les visites des gardés à vue ont été effectuées à la police judiciaire à Mouila et Koula-Moutou ainsi qu’à la brigade centre de gendarmerie de Kango avant leurs placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

# 5. Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 43 |
| Télévision | 05 |
| Internet | 24 |
| Presse écrite | 08 |
| Radio | 06 |

Au cours du mois de septembre 2021, le projet AALF a produit 43 pièces dont 24 publiées sur internet, 5 à la télévision, 8 dans la presse écrite et 6 à la radio.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# 6. Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 41 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 17 |
| Collaboration sur affaires | 24 |

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires dans les provinces de l’Estuaire, de la Ngounié, de l’Ogooué-Lolo, du Moyen-Ogooué, de l’Ogooué-Ivindo et du Haut-Ogooué. Il s’agit entre autres, des Chefs d’antennes provinciales gendarmerie et Police judiciaire, des Directeurs provinciaux et chef de Cantonnement des Eaux et Forêts, des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Libreville, Lambaréné, Koula-Moutou, Franceville, Makokou et Mouila, ainsi que le directeur général de la faune et des aires protégées, le directeur en charge de la Gestion de la Faune et de la Chasse et le directeur de la lutte anti-braconnage.

Le Directeur Exécutif de Conservation-Justice et le Coordonnateur des activités ont rencontré et discuté avec le Directeur du bureau national INTERPOL-Gabon, outre l’entretien avec le Directeur de l'Office Central de Lutte Anti-drogues (OCLAD). Le Directeur Exécutif de Conservation Justice a également effectué une mission d’appui à la brigade faune de Ndangui.

Plusieurs rencontres ont eu lieu au Ministère en charge des Eaux et Forêts, notamment avec le Directeur Général des Forêts et le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées.

Le département juridique a également participé à une séance de travail au Ministère des Eaux et Forêts sur les atténuations liées au conflit homme-faune.

Au total, au moins quarante-un (41) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# 7. Conclusion

Pendant ce mois de septembre 2021, trois opérations ont été organisées, ayant permis de mettre la main sur onze personnes présumées impliquées dans le trafic d’ivoire. Ces personnes arrêtées en possession de quatorze pointes d’ivoire d’un peu plus de 30 kilogrammes ont été présentées devant le procureur de la République et seront jugées à l’audience de la rentrée judicaire. Le suivi de ces affaires par le département juridique est en cours.